

Co-organisés par :



En partenariat avec :



Avec le soutien de :



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les Rendez-vous de la Chaleur et du Froid

7 & 8 DECEMBRE 2023

Article 1 : Application des CGV

Les présentes CGV sont applicables dans le cadre des Rendez-vous de la Chaleur et du Froid 2023, co-organisés par AMORCE, la FEDENE, le SER et VIA SÈVA pour la journée du 7 décembre, et organisés par AMORCE pour la journée du 8 décembre. Elles s'appliquent à compter de la date d'ouverture des inscriptions jusqu'à la clôture de l'événement, et à défaut de règlement à cette date, jusqu'à la réception du règlement du participant.

Article 2 : Formalité d'inscription

Seuls les formulaires d'inscription dûment complétés et proposés en ligne sur le site internet d'AMORCE sont recevables. **L'envoi du formulaire vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.**

Seules ces présentes CGV font foi.

Toutes les inscriptions sont réalisées sous réserve des disponibilités et/ou de modifications de la part de l'organisateur.

Article 3 : Date d'inscription

- Du 06/10/2023 au 30/11/2023 inclus : inscription en ligne sur le site internet d'AMORCE.

A compter du vendredi 1er décembre 2023, les inscriptions en ligne ne seront plus disponibles.

Il sera néanmoins possible de participer aux Rendez-vous de la Chaleur et du Froid AMORCE 2023 :

Pour les partenaires : Du 1^{er} décembre au 6 décembre inclus, toute inscription sera possible en écrivant une demande par mail, à colloque@amorce.asso.fr, mais sera appliquée **au tarif majoré**. Les 7 et 8/12/2023, vous pourrez régler directement sur place, au tarif majoré, le jour de l'évènement de 3 manières différentes : en ligne, par carte bancaire ou par chèque.

Pour les collectivités : Du 1^{er} décembre au 6 décembre inclus, toute inscription sera possible en écrivant une demande par mail, à colloque@amorce.asso.fr, mais sera appliquée **au tarif majoré**. Les 7 et 8/12/2023, vous pourrez vous présenter directement sur place où vous devrez nous signer une décharge attestant sur l'honneur que votre bon de commande et votre règlement sur la base du tarif majoré, seront bien effectués post évènement.

Article 4 : Tarifs

	Tarif normal	Tarif majoré
	Du 06/10/2023 au 30/11/2023 inclus	Du 1/12/2023 au 8/12/2023 inclus
COLLOQUE ADHÉRENT AMORCE/FEDENE/SER - 2 jours	210€	273€
COLLOQUE NON-ADHÉRENT - 2 jours	350€	455€
COLLOQUE ADHÉRENT AMORCE/FEDENE/SER - 1 jour	150€	195€
COLLOQUE NON-ADHÉRENT - 1 jour	270€	351€

Article 5 : Conditions d'inscription

Concernant les annulations et/ou modifications effectuées du 06/10/2023 au 30/11/2023 inclus : les inscriptions pour une ou deux journées faites pendant cette période sont modifiables (changement de nom des participants et de participation aux ateliers, parcours et visites), **annulables et remboursables** jusqu'au jeudi 30 novembre 2023 inclus. L'annulation doit se faire obligatoirement **par écrit** et **seulement à l'adresse email colloque@amorce.asso.fr** (la date de l'envoi du mail fait foi).

Pour les partenaires, en cas d'annulation, les inscriptions confirmées et réglées seront remboursées.

A compter du vendredi 1er décembre 2023 : les inscriptions pour une ou deux journées sont toujours modifiables (changements de nom des participants et de participations aux ateliers, parcours et visites, sous réserve de capacité) mais non annulables, non remboursables et seront facturées à la structure à 100% sauf en cas de présentation d'un justificatif dûment accepté par AMORCE (certificat médical...).

Tout participant inscrit et confirmé pour une ou deux journées, n'ayant pas annulé par écrit sa venue et ne se présentant pas sur place le jour J, sera facturé à 100% sauf en cas de présentation d'un justificatif dûment accepté par AMORCE (certificat médical...). Le fait de ne pas envoyer son bon de commande ne signifie pas que l'inscription est annulée.

RÈGLEMENTS

Pour les partenaires, le règlement ou la preuve de règlement (preuve de virement, photocopie de chèque) doit être effectué obligatoirement au plus tard le jeudi 30 novembre 2023 à l'adresse mail colloque@amorce.asso.fr.

La facture sera envoyée au **participant inscrit**, à **l'adresse email renseignée**, dans les jours suivant son inscription.

Sans règlement préalablement reçu, l'accès au colloque sera refusé. Le participant pourra néanmoins accéder à l'évènement à condition d'un règlement sur place (voir les modes de règlement acceptés à l'article 3).

Pour les collectivités et administrations, le bon de commande doit être envoyé obligatoirement au plus tard le jeudi 30 novembre 2023 à l'adresse mail colloque@amorce.asso.fr.

Un devis pourra être envoyé **sur demande** au **participant inscrit**, à **l'adresse email renseignée**, dans les jours suivant son inscription pour établir le bon de commande.

Sans bon de commande préalablement reçu, l'accès au colloque sera refusé. Le participant pourra néanmoins accéder à l'évènement à condition de la production d'une attestation sur l'honneur engageant le règlement de la collectivité.

Article 6 : Mode de paiement

Les modes de paiements acceptés sont :

- le paiement en ligne via HelloAsso, merci de nous envoyer un mail si vous choisissez ce mode de paiement pour l'envoi du lien à colloque@amorce.asso.fr

- les virements effectués sur notre compte bancaire ;
- les chèques bancaires envoyés à AMORCE, à l'attention du Service Comptabilité, 18 Rue Gabriel Péri, CS 20102 – 69623 VILLEURBANNE CEDEX, **accompagnés du nom des personnes inscrites correspondantes à l'inscription.**

Article 7 : Transformation du format du colloque

Si le contexte sanitaire ne permet pas le bon déroulement de l'événement, AMORCE se réserve le droit de transformer le format du colloque initialement organisé en présentiel à 100% en un événement dématérialisé et 100% en ligne.

Une information écrite par mail sera adressée aux participants inscrits avec potentiellement les modalités d'annulation et de remboursement.

Article 8 : Gestion des données personnelles

En France, les données personnelles sont notamment protégées par la loi n° 78-87 du 6 janvier 1978, la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, l'article L. 226-13 du Code pénal, et la Directive Européenne du 24 octobre 1995.

En tout état de cause, AMORCE ne collecte des informations personnelles relatives à l'utilisateur que pour le besoin de certains services proposés par le site <http://www.amorce.asso.fr>, notamment lors de l'inscription à l'événement. L'utilisateur fournit ces informations en toute connaissance de cause, notamment lorsqu'il procède par lui-même à leur saisie. Il est alors précisé à l'utilisateur du site <http://www.amorce.asso.fr> l'obligation ou non de fournir ces informations.

Conformément aux dispositions des articles 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant, en effectuant sa demande écrite et signée, accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Aucune information personnelle de l'utilisateur du site <http://www.amorce.asso.fr> n'est publiée à l'insu de l'utilisateur, échangée, transférée, cédée ou vendue sur un support quelconque à des tiers.

Le site n'est pas déclaré à la CNIL car il ne recueille pas d'informations personnelles.

Les bases de données sont protégées par les dispositions de la loi du 1er juillet 1998 transposant la directive 96/9 du 11 mars 1996 relative à la protection juridique des bases de données.